

25.06.17

PAYS DE RHIN-BRISACH Gestion des déchets

# Exercice de pédagogie

La gestion des déchets sera harmonisée au 1<sup>er</sup> janvier dans les 29 communes du Pays de Brisach. Dans les 22 communes de l'ancienne CCPB, il faudra mieux trier, ou payer plus. Une habitude qui a déjà cours dans les sept villages de l'ex-Essor du Rhin.

Le dernier conseil communautaire du Pays Rhin-Brisach, le 15 mai dernier, avait donné lieu à de longs débats, quelques critiques et un vote loin d'être unanime : neuf voix s'étaient opposées à la mise en place de la redevance incitative au 1<sup>er</sup> janvier prochain dans l'ensemble des villages. Cette mise en place s'accompagnera de l'installation de containers permettant aux habitants de se débarrasser de leurs biodéchets et donc de réduire le volume jeté dans la poubelle : les fameuses OMR, ou ordures ménagères résiduelles, qui sont ensuite incinérées. À l'approche des vacances, la communauté de communes a lancé un grand programme de communication à destination de la population, à base de rappels et d'explications. Rationalisation des tailles des poubelles (trois au lieu de six), réduction du nombre de tournées (16 par an dans le forfait, au lieu d'une hebdomadaire), facturation des levées supplémentaires à l'unité, mise en place de points

## Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

Les déchets organiques ou biodéchets regroupent les déchets issus de ressources naturelles animales ou végétales. Dans les déchets ménagers, ils sont constitués surtout des déchets de cuisine (épluchures de légumes et autres restes alimentaires), des déchets verts du jardin (tailles de haie, tonte de gazon, feuilles mortes...) et des déchets en cellulose (essuie-tout, mouchoir en papier). Les papiers et cartons peuvent aussi être rangés dans cette catégorie (source Cniid).



Des bacs ajourés et un lot de sachets en papier seront distribués aux habitants. PHOTO DNA - C.T.

d'apport volontaire pour collecter les biodéchets : tous ces principes seront rappelés d'ici à la fin de l'année. « Il s'agit de faire quelque chose ». Faire quelque chose, c'est élargir sa pratique du tri. Plus personne – ou presque – ne

« La personne qui ne trie pas ? Tant pis pour elle. Moins on trie, plus on paie. »

GÉRARD HUG, PRÉSIDENT DE LA CCPB

dédramatiser le phénomène », insiste le président, Gérard Hug. « L'évolution réglementaire et la nécessité d'harmoniser notre politique de gestion des déchets ne nous laissaient pas d'autre choix ». En charge de la question des déchets, Frédéric Goetz a le sens de la formule : « On ne peut pas demander à quelqu'un de tout faire, mais on peut demander à chacun de

jeter cartons, papier, verre, boîtes de conserve dans sa poubelle. Demain – le 1<sup>er</sup> janvier – il faudra faire de même avec ses biodéchets. « Quand on trie bien, on vide sa poubelle », reprend Gérard Hug. « Et pour cela, il n'y a que l'incitation financière qui permettra d'aller plus loin. Le poids des OMR est actuellement le double dans l'ex-Brisach que dans l'ex-ER. Ça, c'est du réel ».

## SIX MOIS POUR CONVAINCRE

Différentes actions, certaines déjà en cours, sont programmées d'ici la fin de l'année.

**Juin** : Une enquête est en cours auprès des collectifs, pour inciter les habitants à trier. L'appel d'offres du marché est lancé.

**Septembre** : Un courrier d'information sera adressé à tous les redevables, ainsi qu'un guide pratique du tri et de la redevance incitative. Les journaux communaux et intercommunal relayeront les informations. Des réunions auront lieu dans les services. Des réunions publiques (par villages ou regroupement de villages) auront lieu à partir de mi-septembre (jusqu'en décembre). Les premiers PAV seront livrés. Le résultat de l'appel d'offres sera connu. Des animations auront lieu dans les écoles.

**Octobre** : Une animation aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre. Les bacs pucés, de 140 l (sauf collectifs) seront distribués aux redevables, en porte à porte, ainsi que les seaux permettant de stocker les biodéchets (jusqu'à la fin novembre). Des stands d'information seront tenus lors de différentes manifestations et fête (jusqu'en novembre).

**Décembre** : distribution du memento du tri 2018.

Pragmatique, Frédéric Goetz estime qu'il ne faut pas se tromper d'objectif. « Il ne s'agit pas de battre des records de collecte, mais de permettre à la population de se débarrasser de ses biodéchets. Le putrescible n'a rien à faire dans la poubelle ».

## Tarif et nombre de tournée connus après l'appel d'offres

40 containers de 500 ou 1200 litres seront déployés dans les 22 communes d'ici la fin de l'année. « Il faudra bien choisir les emplacements. Ceux qui fonctionnent bien sont proches de la population. Là encore, nous profiterons de l'expérience de l'Essor ». Expérience qui devra permettre de réduire les doutes de la population sur les nuisances. « Ces containers sont fermés, ouverts par des badges individuels et collectés en l'état pour être vidés et nettoyés ailleurs, rappelle Frédéric Goetz. On adaptera la collecte, notamment en été : ils pourront être remplacés tous les cinq jours par exemple ».

Reste la question fondamentale : quel coût pour ce nouveau service ? La CCPB a pour objectif de maintenir le tarif actuel de 139 € annuels (pour 16 tournées). Mais tout dépendra du résultat de l'appel d'offres qui sera lancé dans les prochains jours. ■

CYRIL TROMSON

## DÉCHÈTERIES Nouveaux horaires

De nouveaux horaires s'appliquent au 1<sup>er</sup> juillet dans les déchèteries :

- À Biesheim, elle sera ouverte les vendredis de 10 h à 16 h,
- À Dessenheim, elle sera ouverte les samedis après-midi de 9 h à 18 h en été, et de 9 h à 17 h en hiver.
- La déchèterie de Dessenheim sera fermée les lundis matins pour permettre la vidange des casiers et bennes, et sera ouverte les lundis après-midi de 14 h à 18 h en été et de 14 h à 16 h en hiver.